

DECLARATION LIMINAIRE - CAPN du 2 MAI 2018

Madame le président, Madame la sous-directrice, Messieurs les recteurs, Mesdames, Messieurs,
Recevez l'expression de notre gratitude pour l'envoi du projet de mouvement, dans des délais qui ont permis de conduire le travail préparatoire nécessaire, dans la stricte confidentialité à laquelle nous sommes attachés.
Cette commission régit des choix professionnels d'importance conséquents pour les collègues, liés à des mouvements personnels et familiaux. Après consultation des documents, nous aurons l'occasion de faire plusieurs propositions.

Le nombre de postes vacants au mouvement est en légère baisse : 133 postes (plus de 160 postes l'an dernier), Des disciplines ont un nombre de propositions très limité lors de cette première phase. La soixantaine de demandes pour rapprochement de conjoint (37), familial (18) ainsi que de raisons médicales (5) illustre notre propos initial et notre conclusion.

Nous regrettons vivement que soit interrompu l'effort de création de postes, entrepris en conformité avec les engagements dans le budget 2019. Nous réitérons notre demande que l'engagement initial soit respecté : 130 à hauteur de 50 première année, une attente de 60~70 pour les deux années à venir, dont celle en cours. Nous rappelons aussi la promesse du ministre de remise en route d'un agenda social et souhaitons en connaître les modalités de mise en œuvre avec la DGRH. Les pratiques académiques de gouvernance doivent continuer de s'améliorer dans la transparence : déclaration de postes, avis ou appréciations.

Nous accueillons favorablement l'expérimentation sur la « GRH de proximité » dans les académies à la rentrée de septembre annoncée par Monsieur le directeur général. Elle va dans le sens de nos demandes réitérées lors des audiences et le cabinet du ministre et la DGRH au cours desquelles nous avons alerté sur la nécessité de prévenir les risques de *burn out*.

L'attente de marques de reconnaissance du corps des inspecteurs reste vive, alors que cette année encore l'engagement est intense dans la mise en œuvre du nouveau protocole de rendez-vous de carrière, après l'impulsion de la réforme du collège et avant celle du lycée général et technologique.

Le Conseil supérieur de l'éducation réuni le 12 avril pour en examiner les textes et l'avant-projet de loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel (avec des dispositions relatives à l'apprentissage et l'information à l'orientation) a pu entendre la déclaration de L'UNSA Education et ses syndicats, appelant le Ministre et le DGESCO à préciser leurs lignes directrices. C'est surtout une alerte à mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités sociales et scolaires, pour que la réussite de chaque jeune soit au cœur de chacune des nombreuses réformes mais aussi à faire respecter l'ensemble des personnels dans une gestion plus humaine des ressources.

Concernant le mouvement, les conditions de mobilité des collègues titulaires, ainsi que des entrants dans le métier, après leur réussite au concours, sont une occasion de se préoccuper de ces conditions de travail et de santé, de qualité de vie des IA-IPR au service de la conduite des changements du système, nous y reviendrons pour plusieurs mutations.

Celui des titulaires montre la difficulté pour certains collègues à obtenir satisfaction malgré des demandes répétées (parfois motivées par des postes vacants dont certains ont la fâcheuse habitude de disparaître quelques jours avant la première phase du mouvement ; Il convient de noter également les demandes émanant des collègues en poste à Mayotte où les conditions d'exercice sont devenues particulièrement difficiles ; rapportons-nous à l'audience intersyndicale du 28 février. Nous reviendrons aussi sur le mouvement en EVS.

Lors de cette CAPN nous vous demanderons de reconsidérer la situation des collègues stagiaires, notamment celles faisant l'objet de rapprochement de conjoint ou de situations particulières, ayant rencontré des avis favorables tant des supérieurs directs que sont les recteurs, que de l'inspection générale. Nous souhaitons également connaître l'état d'avancement du projet de texte qui doit permettre aux collègues concernés d'être reclassés convenablement avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2017. Les retours que nous en avons des académies sont disparates.

Nous demandons l'intégration en liste principale des 9 collègues inscrits sur liste complémentaire au concours 2018 (80 postes avaient été offerts au concours, seuls 70 ont été attribués en liste principale).

Nous vous remercions pour votre attention et pour les réponses que vous apporterez, tenant compte des requêtes de modifications formulées.